

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Cycle de Réunions d'Information Syndicale proposé par le SNUipp.FSU65 pour 2011/2012

- Archives - année 2011



- la vie de la section départementale du SNUipp.FSU65 -
Date de mise en ligne : mardi 11 octobre 2011

SNUipp-FSU 65

la 1ère RIS de l'année se déroulera le mardi 18 octobre de 18h30 à 20h30 au siège du SNUipp.FSU 65, 5 rue André Breyer à Tarbes

Vous êtes chaque jour dans vos classes, interpellés par des élèves pour lesquels vous n'avez pas de réponse évidente à apporter aux questions qu'ils vous font vous poser. Ces élèves sont globalement classifiés sous le vocable institutionnel d' "élèves en difficulté". Le SNUipp.FSU65 vous propose une série de rencontres, tout au long de cette année scolaire, avec la participation d'intervenants reconnus (chercheurs, GFEN, ...) afin de tenter de clarifier :

- ▶ ce que l'on entend par « difficulté scolaire » , ses causes connues ou moins évidentes,
- ▶ ce que nous pouvons envisager en terme de remédiation pour ces élèves dans nos classes et collectivement dans le cadre d'un projet global pour l'école publique .

La première de ces Réunions d'Information Syndicale aura lieu le mardi 18 octobre à 18h30

avec :

- ▶ une introduction de Françoise Dalia, responsable nationale du SNUipp.FSU, psychologue scolaire : difficultés à l'école, de quoi parle-t-on ? quelles sont les réponses de l'institution pour la prise en charge de ces élèves ? De l'aide spécialisée à l'aide personnalisée, du médical au handicap : quels changements à l'oeuvre ?
 - ▶ un temps d'échange pour inventorier les difficultés que vous rencontrez dans vos classes et les besoins que vous identifiez dans vos pratiques
 - ▶ les propositions du SNUipp.FSU sur cette question
 - ▶ un temps de synthèse pour élaborer les revendications à porter collectivement pour la réussite de tous les élèves
-
- ▶ les RIS peuvent être déduites des 18 heures dévolues aux animations pédagogiques à raison de 2 fois 3 heures par année scolaire.

Vous informez votre inspection que vous ne vous rendez pas à telle animation à laquelle vous vous étiez inscrit pour cause de participation à la RIS organisée par le SNUipp.FSU65 le ...…………….. à ...…………….. de ...……………h à ...…………..h .

Nous vous fournirons une attestation de présence le jour de la RIS.